

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 septembre 2026

En exercice : 19

Présents : 17

Excusés : 2

Absents : 0

Date de la convocation :
02/09/2026

Président de Séance :
Yvan HUTCHINSON

Secrétaire de séance :
Pascal VANDEN DORPE

Rapporteur :
Arnaud MARQUE

N° interne de l'acte :
2026-58

L'an deux mille vingt-six et le sept du mois de septembre, à 19 heures 30 minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie, au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

Membres présents :

Yvan HUTCHINSON, Arnaud MARQUE, Pascale ALLIOT, Pascal VANDEN DORPE, Nathalie GUISLAIN, Ludovic BASECQ, Sylvie VAN EECKE, Christine LEFEBVRE, Xavier DUBOIS, Stéphane MOUVEAUX, Christelle ANNAERT, Gérard LEROY, Virginie DUHEZ, Victor DAMEE, Mélanie OLMETA, François-Xavier DUPONCHELLE, Stéphane BERNABOT.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Pascale CAREY donne pouvoir à Christine LEFEBVRE, Romy ZAGHBIB donne pouvoir à Mélanie OLMETA.

Membres absents :

2026 - 58 : Plan Local d'Urbanisme 3 – Procédure d'évolution du PLU – Liste des demandes proposées par la commune

Le 28 juin 2024, la MEL a approuvé son premier Plan Local d'Urbanisme couvrant 95 communes : le PLU3. En décembre dernier, une première série d'évolutions a été approuvée par le Conseil métropolitain, témoignant de l'adaptation continue du PLU aux besoins du territoire.

Cette adaptation continue devra se poursuivre dans ce mandat notamment pour intégrer dans le PLU les objectifs de la loi Climat et Résilience adoptée en 2021, qui fixe l'objectif de zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050. Ce cap réinterroge les stratégies d'aménagement des territoires pour préserver les terres agricoles naturelles et forestières des effets de l'urbanisation.

S'est ainsi engagé dans tout le pays un important processus de refonte des documents d'urbanisme. Les Régions ont d'abord eu à réviser leurs Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) entre 2021 et 2024. Puis, les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) ont entamé leur révision afin de se mettre en compatibilité avec les orientations fixées par le

SRADDET. Enfin, les Plans Locaux d'Urbanisme seront révisés pour intégrer la Résilience qui auront été déclinés dans les SCoT.

La Région des Hauts-de-France a adopté son SRADDET modifié en novembre 2024. Le Syndicat Mixte du SCoT Lille Métropole a engagé la révision de son PLU qu'une fois le projet de nouveau SCoT stabilisé, et se dotera ainsi d'un PLU4 révisé sur la seconde partie du mandat 2026-2032.

Au regard de ce calendrier, le Président de la Métropole européenne de Lille a souhaité lancer une procédure d'évolution du PLU3 en cette fin d'année 2026. Ainsi, les équipes municipales peuvent solliciter des ajustements du document, sans devoir, attendre la révision générale du document prévue en seconde partie de mandat.

Ces demandes d'ajustement, formulées par délibération des conseils municipaux, doivent s'inscrire dans les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU3, et rejoindre les objectifs de la politique d'aménagement portée par la Métropole.

Liste des demandes d'évolutions du PLU3 proposées par la commune :

- *Parcelles A 2790 et 3559, rue Gabriel Péri, ouverture à l'urbanisation en prolongement de la rue du Leinster*

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'examen par la MEL, dans le cadre de sa prochaine procédure d'évolution du PLU, de la demande exposée dans la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre,

A Prêmesques,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON

Le Secrétaire de Séance
Pascal VANDEN DORPE

Certifié exécutoire le : 09/09/2026
Transmis au contrôle de légalité le : 09/09/2026
Publié le : 09/09/2026

